

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION EN CE QUI A TRAIT AUX ÉTATS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Les états financiers consolidés ci-joints, préparés selon les Normes internationales d'information financière, et les autres informations financières énoncées dans le rapport annuel, en conformité avec les états financiers, relèvent de la responsabilité de la direction et ils ont été approuvés par le conseil d'administration.

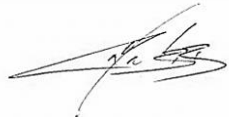
Les états financiers consolidés incluent certains montants qui ont été estimés au meilleur de la connaissance et de l'avis de la direction. Selon leur opinion, ceux-ci représentent fidèlement la situation financière de l'entreprise, ses résultats de l'exploitation et ses flux de trésorerie. Les procédures ainsi que les systèmes de contrôle internes de l'entreprise ont été conçus de manière à fournir une assurance raisonnable de la fiabilité des registres comptables ainsi que de la protection des actifs de la Société.

Le comité d'audit est responsable de la révision des états financiers consolidés et du rapport annuel et il doit en recommander l'approbation au conseil d'administration. Pour s'acquitter de ses responsabilités, le comité d'audit rencontre les membres de la direction et les auditeurs indépendants afin de discuter des processus de contrôle interne à l'égard de l'information financière, des principales méthodes comptables, des autres questions financières et des résultats de l'audit par les auditeurs indépendants.

Ces états financiers consolidés ont été audités par le cabinet d'auditeurs indépendants KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., et leur rapport est joint au présent document.



Patrick Goodfellow
Président et chef de la direction



Charles Brisebois, CPA, CMA
Chef de la direction financière



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Tour KPMG, Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3
Canada

Téléphone (514) 840-2100
Télécopieur (514) 840-2187
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de Goodfellow Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Goodfellow Inc. (l'« entité »), qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière aux 30 novembre 2020 et au 30 novembre 2019;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité aux 30 novembre 2020 et au 30 novembre 2019, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations - Changement prospectif de méthode comptable

Nous attirons l'attention sur la note 3 des états financiers, qui indique que l'entité a changé de méthode comptable pour les contrats de location au 1^{er} décembre 2019 en raison de l'adoption d'IFRS 16 - Contrat de location, et qu'elle a appliqué ce changement en utilisant l'approche rétrospective modifiée.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes;
- des informations contenues dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel 2020 », autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes et des informations contenues dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel 2020 » à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'entité du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport des auditeurs est délivré est Giuseppe Funiciello.

*KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.**

Montréal, Canada

Le 19 février 2021

GOODFELLOW INC.**États consolidés du résultat global****Pour les exercices terminés les 30 novembre 2020 et 2019***(en milliers de dollars, sauf les montants par action)*

	Exercices terminés les	
	30 novembre 2020	30 novembre 2019
	\$	\$
Chiffre d'affaires (note 22)	454 103	449 587
Charges (revenus)		
Coût des ventes (note 4)	362 354	364 545
Frais de vente et charges administratives et générales (note 4)	70 053	77 639
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	(45)	(3)
Charges financières nettes (note 5)	2 719	3 137
	435 081	445 318
 Bénéfice avant impôt sur le résultat	 19 022	4 269
 Impôt sur le résultat (note 15)	 5 211	1 215
Bénéfice net	13 811	3 054
 <i>Les éléments qui ne seront pas ultérieurement reclassés dans le bénéfice net</i>		
 Réévaluation des obligations au titre des prestations définies, déduction faite des impôts de 165 \$ (265 \$ en 2019) (note 16)	 (426)	(723)
Total aux éléments du résultat global	13 385	2 331
Bénéfice net par action - de base (note 14 c))	1,61	0,36
Bénéfice net par action - dilué (note 14 c))	1,61	0,35

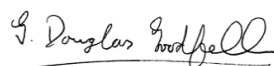
Les notes afférentes 1 à 22 font partie intégrante des états financiers consolidés.

GOODFELLOW INC.
États consolidés de la situation financière
(en milliers de dollars)

	Au	Au
	30 novembre	30 novembre
	2020	2019
	\$	\$
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie	3 466	2 364
Clients et autres débiteurs (note 6)	76 093	48 498
Stocks (note 7)	84 740	87 339
Charges payées d'avance	2 584	2 563
Total des actifs courants	166 883	140 764
Actifs non courants		
Immobilisations corporelles (note 8)	31 148	32 838
Actifs incorporels (note 9)	3 238	3 927
Actifs au titre de droits d'utilisation (note 3 et 10)	14 324	-
Actifs au titre des régimes à prestations définies (note 16)	1 945	2 222
Autres actifs	785	830
Total des actifs non courants	51 440	39 817
Actifs totaux	218 323	180 581
Passifs		
Passifs courants		
Dette bancaire (note 11)	28 570	31 204
Fournisseurs et autres créditeurs (note 12)	39 614	29 048
Impôts à payer	4 859	734
Provision (note 13)	1 473	1 470
Dividende à payer (note 14 c))	2 141	856
Partie courante des obligations locatives (note 3 et 10)	4 315	15
Total des passifs courants	80 972	63 327
Passifs non courants		
Obligations locatives (note 3 et 10)	13 343	28
Impôt sur le résultat différé (note 15)	1 597	3 209
Obligation au titre des régimes à prestations définies (note 16)	1 182	609
Total des passifs non courants	16 122	3 846
Passifs totaux	97 094	67 173
Capitaux propres		
Capital social (note 14)	9 424	9 424
Résultats non distribués	111 805	103 984
	121 229	113 408
Passifs et capitaux propres totaux	218 323	180 581

Passifs et engagements éventuels (note 20)

Au nom du conseil



G. Douglas Goodfellow, administrateur



Normand Morin, administrateur

GOODFELLOW INC.
États consolidés des flux de trésorerie
Pour les exercices terminés les 30 novembre 2020 et 2019
(en milliers de dollars)

	Exercices terminés les	
	30 novembre 2020	30 novembre 2019
	\$	\$
Activités opérationnelles		
Bénéfice net	13 811	3 054
Ajustements pour tenir compte de ce qui suit :		
Amortissement des :		
Immobilisations corporelles (note 8)	2 705	2 786
Actifs au titre de droits d'utilisation (note 10)	4 324	-
Actifs incorporels (note 9)	728	693
Charge de désactualisation de la provision (note 5)	72	14
Diminution de la provision (note 13)	(69)	(197)
Impôt sur le résultat	5 211	1 215
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	(45)	(3)
Charges d'intérêts (note 5)	950	2 134
Charges d'intérêts sur obligations locatives (note 5)	681	-
Déficit de la capitalisation des régimes de retraite sur les charges	259	47
Autres actifs	(7)	111
Rémunération en actions	-	(79)
Autres	25	-
	28 645	9 775
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement (note 17)	(14 117)	6 856
Intérêts payés	(1 495)	(2 154)
Impôt sur le résultat payé	(1 592)	(1 069)
	(17 204)	3 633
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	11 441	13 408
Activités de financement		
Augmentation de l'emprunt bancaire	104 000	115 000
Remboursement de l'emprunt bancaire	(97 000)	(113 000)
Augmentation des acceptations bancaires	33 000	40 000
Remboursement des acceptations bancaires	(46 000)	(53 000)
Paieement d'obligations locatives (note 10)	(4 572)	(14)
Dividende payé	(1 712)	(851)
	(12 284)	(11 865)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 431)	(968)
Augmentation des actifs incorporels	(39)	(176)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	49	18
	(1 421)	(1 126)
(Sorties) entrées nettes de trésorerie	(2 264)	417
Situation de trésorerie au début de l'exercice	1 160	743
Situation de trésorerie à la fin de l'exercice	(1 104)	1 160
La situation de trésorerie comprend les éléments suivants :		
Trésorerie	3 466	2 364
Découvert bancaire (note 11)	(4 570)	(1 204)
	(1 104)	1 160

GOODFELLOW INC.
États consolidés de la variation des capitaux propres
Pour les exercices terminés les 30 novembre 2020 et 2019
(en milliers de dollars)

	Capital social	Résultats non distribués	Total
	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2018	9 152	103 711	112 863
Bénéfice net	-	3 054	3 054
Autres éléments du résultat global	-	(723)	(723)
Total aux éléments du résultat global	-	2 331	2 331
<i>Transactions avec les propriétaires de la Société</i>			
Dividende (note 14 c))	-	(1 707)	(1 707)
Changement de la rémunération en actions (note 14 b))	272	(351)	(79)
Solde au 30 novembre 2019	9 424	103 984	113 408
Ajustement de l'adoption IFRS 16, déduction faite de l'impôt de 940 \$ (note 3)	-	(2 567)	(2 567)
Solde au 1^{er} décembre 2019	9 424	101 417	110 841
Bénéfice net	-	13 811	13 811
Autres éléments du résultat global	-	(426)	(426)
Total aux éléments du résultat global	-	13 385	13 385
<i>Transactions avec les propriétaires de la Société</i>			
Dividende (note 14 c))	-	(2 997)	(2 997)
Solde au 30 novembre 2020	9 424	111 805	121 229

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour les exercices terminés les 30 novembre 2020 et 2019
(les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, sauf pour les montants par action)

1. État et nature des activités

Goodfellow inc. (la « Société »), constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, mène différentes activités commerciales liées à la transformation et à la distribution de produits ligneux et de bois d'œuvre. Le siège social et principal établissement de la Société est situé au 225, rue Goodfellow, à Delson (Québec), Canada, J5B 1V5.

Les états financiers consolidés de la Société aux 30 novembre 2020 et 2019 et pour les exercices terminés à ces dates comprennent les comptes de la Société et ceux de ses filiales entièrement détenues.

2. Base d'établissement

a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés annuels de la Société ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation des états financiers courants.

La publication des présents états financiers a été approuvée par le conseil d'administration en date du 19 février 2021.

b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis sur la base du coût historique, à l'exception des éléments significatifs suivants :

- Les provisions environnementales sont comptabilisées à la valeur actuelle des dépenses futures estimées.
- Les actifs et passifs des régimes de retraite à prestations définies sont comptabilisés à la valeur actuelle de l'obligation à prestation définie moins la juste valeur des actifs des régimes.
- Les passifs au titre des accords de paiement fondé sur des actions réglées en trésorerie sont évalués conformément à l'IFRS 2, Paiement fondé sur des actions.

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société. Toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au millier de dollars près, sauf indication contraire.

d) Utilisation d'estimations, recours au jugement et d'hypothèses

Sources principales d'estimation d'incertitudes :

L'établissement d'états financiers selon les IFRS exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur les informations fournies à la date des états financiers, ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de la période visée. Ces estimations sont fondées sur la connaissance qu'à la direction des événements actuels et des mesures que la Société pourrait prendre dans l'avenir. Les estimations sont volatiles de par leur nature et font l'objet d'une surveillance continue de la direction. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Une analyse des estimations susceptibles d'avoir une incidence significative sur les états financiers est présentée ci-après :

i. Provision pour les retours sur ventes

La Société prévoit la possibilité que les marchandises déjà vendues puissent être retournées par les clients. À cette fin, la Société a formulé certaines hypothèses fondées sur la quantité de marchandises qui devrait être retournée à l'avenir.

ii. Évaluation des actifs et des passifs des régimes de retraite à prestations définies

Aux fins de l'évaluation des actifs et des passifs des régimes de retraite à prestations définies, la Société doit avoir recours à des données statistiques et à d'autres paramètres servant à prévoir les variations futures. Ces paramètres sont notamment le taux d'actualisation, le taux de rendement prévu des actifs, le taux d'augmentation prévu de la rémunération, l'âge de la retraite des employés et les taux de mortalité. Si les hypothèses actuarielles s'avèrent sensiblement différentes des données réelles observées ultérieurement, il pourrait en résulter des modifications de la charge de retraite comptabilisée dans le bénéfice net, ainsi que des actifs nets ou des passifs nets au titre de ces obligations présentés à l'état consolidé de la situation financière.

iii. Évaluation des stocks

L'estimation de l'incidence de certains facteurs sur la valeur réalisable nette des stocks, comme l'obsolescence et les pertes de stocks, ainsi que l'évaluation du coût des stocks, les provisions pour le fret couru et les stocks supposent un certain niveau de jugement. Les quantités, l'âge et l'état, et les coûts moyens des stocks sont mesurés et évalués périodiquement au cours de l'exercice.

iv. Provisions environnementales

Les provisions environnementales se rapportent à la valeur actuelle des dépenses futures estimées associées aux obligations de rétablissement de l'intégrité environnementale de certaines propriétés.

Les dépenses environnementales futures sont estimées compte tenu de la méthode de remise en état et de l'ampleur des travaux prévus conformément aux exigences réglementaires, aux pratiques sectorielles, à la technologie actuelle et aux utilisations possibles du site. L'estimation du montant des dépenses environnementales futures est revue périodiquement à la lumière des informations

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour les exercices terminés les 30 novembre 2020 et 2019
(les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, sauf pour les montants par action)

disponibles. L'établissement de la provision nécessite le recours à des estimations et à des hypothèses telles le montant estimé des dépenses futures de remise en état, la méthode de remise en état prévue, le taux d'actualisation et le calendrier estimé de remise en état. Ces estimations et hypothèses pourraient nécessiter des révisions supplémentaires à l'avenir en fonction des changements dans l'industrie ou de l'environnement économique, y compris tout développement potentiel de la pandémie COVID-19. Tout changement dans l'estimation de la direction peut avoir une incidence importante sur l'état de la situation financière et l'état consolidé du résultat global de la Société. Consulter la note 13 pour plus de détails.

v. *Contrat de location*

Pour déterminer la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives, la Société doit estimer le taux d'emprunt marginal propre à chaque actif loué s'il n'est pas possible de déterminer facilement le taux d'intérêt implicite du contrat de location. La direction détermine le taux d'emprunt marginal de chaque actif loué en tenant compte de la solvabilité de la Société, de la garantie, de la durée et de la valeur de l'actif loué sous-jacent, et de l'environnement économique dans lequel l'actif loué est exploité. Les taux d'emprunt marginaux peuvent être modifiés en raison de changements macroéconomiques dans l'environnement.

vi. *Jugements critiques lors de l'application des politiques comptables*

La direction pose un jugement, contrat par contrat, pour déterminer la durée appropriée de location. La direction tient compte de tous les faits et circonstances qui incitent économiquement à exercer une option de renouvellement ou à ne pas exercer d'option de résiliation. Les périodes couvertes par les options de renouvellement sont prises en compte dans la durée du contrat de location seulement si la direction a une certitude raisonnable de procéder au renouvellement.

La direction considère la certitude raisonnable comme seuil élevé. Les changements dans l'environnement économique ou les changements dans l'industrie peuvent avoir une incidence sur l'évaluation de la durée du bail par la direction, et tout changement dans l'estimation des conditions de location de la direction peut avoir une incidence importante sur l'état de la situation financière de la Société et sur l'état du revenu global.

vii. *Impact de la pandémie COVID-19*

La Société a tenu compte, le cas échéant, de l'incidence de la pandémie de COVID-19 et du climat d'incertitude connexe sur certaines de ses estimations et hypothèses, y compris des zones de jugement important, utilisées pour préparer les états financiers consolidés. Les principales zones touchées étaient la détermination de la présence d'indices de dépréciation d'actifs et, le cas échéant, les estimations et les hypothèses utilisées dans l'établissement de leur montant recouvrable. D'autres révisions pourraient être nécessaires à l'avenir en fonction de l'évolution de la pandémie COVID-19 et de son impact sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société, ce qui pourrait avoir une incidence significative sur l'évaluation finale de la valeur comptable des actifs de la Société.

3. Principales méthodes comptables

a) *Changements de normes comptables*

IFRS 16 – Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location* (l'« IFRS 16 »), qui remplace l'IAS 17, *Contrats de location* et les interprétations connexes. La norme instaure un modèle unique de comptabilisation par le preneur et oblige ce dernier à comptabiliser les actifs et les passifs liés à tous les contrats de location d'une durée de plus de 12 mois, à moins que la valeur de l'actif sous-jacent soit faible. Le preneur est tenu de comptabiliser un actif lié au droit d'utilisation de l'actif sous-jacent et un passif lié au contrat de location qui représente son obligation d'effectuer des paiements de loyer.

Les bailleurs continuent de classer les contrats de location en tant que contrat de location-financement ou en tant que contrat de location simple. D'autres aspects du modèle de comptabilisation des contrats de location ont été touchés, y compris la définition d'un contrat de location. Des dispositions transitoires ont également été prévues. L'IFRS 16 est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

La Société a adopté la norme pour l'exercice ouvert le 1^{er} décembre 2019 et elle a appliqué les exigences de la norme au moyen de l'approche rétrospective modifiée, de sorte que l'incidence cumulée de l'application initiale a été comptabilisée dans le solde d'ouverture des résultats non distribués le 1^{er} décembre 2019, sans retraitement de la période correspondante. Suivant la méthode rétrospective modifiée, la Société a choisi d'utiliser les mesures de simplification suivantes permises aux termes de l'IFRS 16 :

- la Société n'a pas réapprécié si un contrat est ou contient un contrat de location à la date de première application et a plutôt appliqué l'IFRS 16 aux contrats qu'elle avait antérieurement identifiés comme des contrats de location en application de l'IAS 17, *Contrats de location*;
- la Société s'est appuyée sur l'évaluation de la provision pour contrats de location déficitaires aux termes de l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, au lieu d'effectuer un test de dépréciation;
- la Société a exclu les coûts directs initiaux de l'évaluation des actifs au titre de droits d'utilisation à la date de première application;
- la Société a utilisé des connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée d'un contrat de location à la date de première application.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices terminés les 30 novembre 2020 et 2019

(les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, sauf pour les montants par action)

Lors de l'application de l'approche de transition rétrospective modifiée, pour les baux précédemment classés comme baux d'exploitation en vertu de l'IAS 17 et de l'IFRIC 4, sur demande initiale, un locataire est autorisé à mesurer l'actif au titre de droits d'utilisation, sur une base de location par bail, en utilisant l'une des deux méthodes : (1) comme si les IFRS 16 avaient toujours été appliqués, en utilisant le taux d'emprunt différentiel à la date de la demande initiale; ou (2) à un montant égal au passif du bail (sous réserve de certains ajustements). La Société a appliqué la première option à certains baux, ce qui a entraîné une diminution du montant du transfert de l'actif au titre de droits d'utilisation à la date de la demande initiale par rapport au passif du bail, pour ces baux. Pour le reste des baux, la Société a reconnu les actifs au titre de droits d'utilisation en fonction du passif correspondant du bail.

De plus, les crédits de location différés (relatifs aux incitatifs au bail) qui ont été enregistrés dans les comptes à payer et les passifs courus ont été décomptabilisés par un rajustement de transition correspondant aux bénéfices non répartis à la date de transition, à la suite de l'adoption des IFRS 16, et le loyer prépayé qui a été enregistré dans Client et autre débiteurs et dans les autres actifs, dans l'état consolidé de la situation financière au 1^{er} décembre 2019, a été transféré à l'actif au titre de droits d'utilisation.

Le tableau qui suit présente un sommaire de l'incidence de l'adoption de l'IFRS 16 sur certains éléments du bilan consolidé de la Société au 1^{er} décembre 2019 :

	Au 30 novembre 2019	Ajustements transitoires	Au 1 ^{er} décembre 2019
	\$	\$	\$
Actifs courants			
Client et autre débiteurs	48 498	(37)	48 461
Actifs non courants			
Immobilisation ⁽¹⁾	32 838	(30)	32 808
Actifs au titre de droits d'utilisation	-	17 152	17 152
Autres actifs	805	(52)	753
Passifs courants			
Fournisseurs et autres créditeurs	29 048	(127)	28 921
Partie courante des obligations locatives	-	4 686	4 686
Partie courante des obligations en vertu de contrats de location financement ^{(1) (2)}	15	(15)	-
Passifs non courants			
Impôts différés	3 209	(940)	2 269
Obligations locatives	-	16 024	16 024
Obligations en vertu de contrats de location- financement ^{(1) (2)}	28	(28)	-
Capitaux propres			
Résultats non distribués	103 984	(2 567)	101 417

- (1) Les baux précédemment classés comme des contrats de location de financement en vertu de l'IAS 17 ont été présentés dans les immobilisations corporelles, ainsi que dans les obligations en vertu des baux financiers. À compter du 1^{er} décembre 2019, ces soldes sont inclus dans les actifs de droits d'utilisation et les passifs d'obligations locatives.
- (2) Présenté en vertu du passif du bail dans l'état de la situation financière au 30 novembre 2019 à des fins comparatives.

Au 1^{er} décembre 2019, la Société a utilisé ses taux d'emprunt marginaux pour évaluer ses obligations locatives. Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré était de 3,60 % à la date d'adoption.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour les exercices terminés les 30 novembre 2020 et 2019
(les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, sauf pour les montants par action)

Le tableau qui suit présente le rapprochement des engagements découlant de contrats de location simple présentés en application de l'IAS 17 au 30 novembre 2019 et des obligations locatives comptabilisées le 1^{er} décembre 2019.

	\$
Total des engagements découlant de contrats de location simple présentés au 30 novembre 2019	19 115
Autres contrats de service	(103)
Obligations en vertu de contrats de location-financement	43
Engagements découlant de contrats de location simple conclus à compter du 1 ^{er} décembre 2019	(418)
Options de prolongation pour lesquelles il existe une certitude raisonnable qu'elles seront exercées	4 171
Obligations locatives comptabilisées au 1 ^{er} décembre 2019 – montant non actualisé	22 808
Montant actualisé au moyen du taux d'emprunt marginal au 1 ^{er} décembre 2019	20 710
Partie courante des obligations locatives	4 686
Partie non courante des obligations locatives	16 024
Total des obligations locatives	20 710

En raison de l'adoption de l'IFRS 16, comme il est décrit ci-dessus, la Société a mis à jour ses méthodes comptables au titre des contrats de location à la note 3 g) ci-dessous.

IFRIC 23 - Incertitude relative aux traitements fiscaux

En juin 2017, l'IASB a publié l'*IFRIC 23*, Incertitude relative aux traitements fiscaux, qui clarifie l'application des dispositions de l'IAS 12, Impôts sur le résultat, concernant la comptabilisation et l'évaluation, lorsqu'une incertitude existe sur le traitement de l'impôt sur le résultat. L'interprétation aborde la question de savoir si une entité doit considérer les traitements fiscaux incertains séparément, les hypothèses qu'une entité devrait poser au sujet de l'examen des traitements fiscaux effectué par les autorités fiscales, la manière dont une entité devrait déterminer le bénéfice imposable et les pertes fiscales, les bases d'imposition, les pertes fiscales non utilisées, les crédits d'impôt non utilisés et les taux d'impôt, ainsi que la façon dont une entité considère des changements dans les faits et les circonstances dans le cadre de ces déterminations. L'*IFRIC 23* a été appliquée pour l'exercice ouvert le 1^{er} décembre 2019. L'adoption de l'*IFRIC 23* n'a pas eu d'incidence significative sur ses états financiers consolidés.

b) Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et les comptes des filiales, toutes entièrement détenues, qu'elle contrôle. Le contrôle existe lorsque la Société a les droits qui lui permettent de diriger les opérations qui ont un impact significatif sur le rendement de ses entités. Les états financiers des filiales sont préparés avec la même période de report que la Société. Les méthodes comptables sont alignées sur celles de la Société. L'ensemble des transactions, soldes, produits et charges intersociétés sont éliminés à la consolidation.

c) Trésorerie

La trésorerie se compose des fonds en caisse et des placements très liquides dont la durée initiale est de trois mois ou moins.

d) Stocks

Les stocks, qui comprennent les matières premières, les travaux en cours et les produits finis, sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût des stocks comprend tous les coûts d'achat et les autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Pour les produits transformés, les coûts comprennent également les coûts directement liés à la conversion des matières premières en produits finis tels que les coûts de la main-d'œuvre directe et une répartition des frais généraux de production, fixes et variables. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cadre normal des activités, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Le coût des stocks est comptabilisé dans les charges lorsque la marchandise est vendue. Les dépréciations antérieures des stocks pour les ramener à la valeur nette de réalisation sont reprises en cas d'augmentation ultérieure de la valeur des stocks connexes.

e) Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les subventions gouvernementales reçues relativement à des immobilisations corporelles sont portées en réduction du coût.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif, y compris les coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation attendue et les coûts d'emprunt.

Lorsqu'un des éléments d'une immobilisation corporelle et d'un actif incorporel est formé de composantes ayant des durées d'utilité différentes, le coût est réparti entre les différentes composantes amorties séparément.

Un profit ou une perte à la sortie ou à la mise hors service d'une immobilisation corporelle et d'un actif incorporel, soit la différence entre le produit de la sortie et la valeur comptable de l'actif, est comptabilisé dans le bénéfice net. Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode linéaire sur les termes des baux.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour les exercices terminés les 30 novembre 2020 et 2019
(les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, sauf pour les montants par action)

Toutes les autres immobilisations sont comptabilisées selon la méthode de l'amortissement dégressif, aux taux suivants :

Bâtiments	4 % à 20 %
Améliorations des cours	8 % à 10 %
Mobilier et équipement	4 % à 20 %
Équipement	4 % à 20 %
Matériel informatique	20 %
Matériel roulant	30 %

Les durées d'utilité estimées, les modes d'amortissement, les taux et les valeurs résiduelles sont réexaminés à chaque fin d'exercice, l'incidence de toute modification étant comptabilisée de manière prospective.

f) Actifs incorporels

Les coûts liés à la maintenance des logiciels sont comptabilisés comme une dépense lorsqu'ils sont engagés. Les coûts de développement directement attribuables à la conception et aux tests de logiciels identifiables et uniques contrôlés par la Société sont comptabilisés comme actif incorporel lorsque les critères suivants sont respectés :

- il est techniquement possible de réaliser la mise en œuvre du logiciel de façon à ce qu'il soit prêt pour l'utilisation;
- la direction entend mettre en œuvre le logiciel et l'utiliser;
- la capacité d'utiliser le logiciel existe;
- il est possible de démontrer comment le logiciel générera des avantages économiques dans l'avenir;
- les ressources techniques, financières et autres pour achever le développement et pour utiliser le logiciel sont disponibles; et
- les dépenses attribuables au développement du logiciel en cours de développement peuvent être évaluées de manière fiable.

Les coûts directement attribuables au logiciel qui sont capitalisés comprennent la rémunération des employés développant le logiciel et une portion appropriée des frais généraux pertinents.

Toute autre dépense de développement ne respectant pas ces critères est comptabilisée à titre de dépense lorsqu'elle est engagée. Les coûts de développement comptabilisés antérieurement comme dépenses au cours d'une période ne sont pas reclassés comme actif dans une autre période.

Les logiciels sont amortis selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 20 %. Notre système de gestion intégré est amorti linéairement sur une période de 10 ans et 5 ans pour les relations avec la clientèle.

g) Contrats de location

La Société comptabilise un actif au titre de droits d'utilisation et une obligation locative selon la valeur actuelle des paiements de loyers futurs lorsqu'un actif loué est mis à la disposition de la Société. Les paiements de loyers comprennent les paiements de loyers fixes, les paiements fixes de loyers en substance et les paiements de loyers variables qui sont en fonction d'un indice ou d'un taux, diminués de tout avantage incitatif à la location à recevoir. Les paiements de loyers sont actualisés selon le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou le taux d'emprunt marginal du preneur. En général, la Société utilise le taux d'emprunt marginal du preneur pour mesurer la valeur actualisée. Les paiements de loyers sont actualisés sur la durée du contrat de location, ce qui comprend la durée fixe et les options de renouvellement que la Société a la certitude raisonnable d'exercer. Les paiements de loyers sont répartis entre les obligations locatives et les charges financières, lesquelles sont comptabilisées sur la durée du contrat de location dans les charges locatives de l'état consolidé des résultats.

Si un contrat comprend des composantes locatives et des composantes non locatives, la Société répartira la contrepartie prévue au contrat entre toutes les composantes locatives sur la base de leur prix distinct relatif et du prix distinct de l'ensemble des composantes non locatives. La proportion des prix distincts relatifs est déterminée en maximisant le cours le plus observable pour un bien ou un service similaire.

Les paiements de loyers pour les actifs exemptés aux termes de l'exemption à court terme et les paiements variables qui ne sont pas en fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés dans les frais de vente, de distribution et les charges administratives à mesure qu'ils sont engagés.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, diminués du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, et ajustés pour tenir compte de la réévaluation des obligations locatives. Le coût s'entend de l'évaluation initiale de l'obligation locative majorée des coûts directs initiaux et des paiements de loyers effectués au plus tard à la date de début. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont dépréciés selon le mode linéaire sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité.

h) Dépréciation d'actifs non financiers

À chaque date de clôture, la Société passe en revue la valeur comptable de ses immobilisations corporelles, incorporelles et des actifs au titre de droit d'utilisation pour déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Lorsqu'une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin d'établir le montant de toute perte de valeur. Si la valeur recouvrable d'un actif individuel ne

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices terminés les 30 novembre 2020 et 2019

(les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, sauf pour les montants par action)

peut être estimée, la Société estime la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») dont fait partie l'actif. Lorsqu'une base d'affectation raisonnable, cohérente et permanente peut être déterminée, les actifs de support sont aussi affectés aux UGT; autrement, ils sont affectés au plus petit groupe d'UGT pour lequel une base d'affectation raisonnable, cohérente et permanente peut être déterminée.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lequel les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées. Si la valeur recouvrable estimée d'un actif ou d'une UGT est inférieure à leur valeur comptable, la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT est ramenée à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées immédiatement dans le bénéfice net.

Lorsqu'une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT est portée au montant de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, mais sans dépasser la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée antérieurement pour l'actif ou l'UGT. Les reprises de pertes de valeur sont comptabilisées immédiatement dans le bénéfice net.

i) *Conversion des devises*

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à cette date. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en devise fonctionnelle selon le taux de change en vigueur à la date à laquelle les diverses transactions ont lieu. Les produits et charges libellés en monnaie étrangère sont convertis en devises fonctionnelles au taux de change moyen de la période. Les écarts résultant de ces conversions sont pris en compte dans le coût des ventes dans le calcul du bénéfice net.

j) *Constataion des produits*

Les produits de la vente de biens provenant des activités de transformation, de distribution de produits ligneux et de bois d'œuvre sont comptabilisés, déduction faite des escomptes et rabais client, au moment où le transfert de contrôle des biens a eu lieu (selon les termes de livraison, tel que spécifié dans le contrat de vente) et la recouvrabilité est raisonnablement assurée. Les produits de la vente sont comptabilisés dans la mesure où il est fortement probable qu'aucun renversement significatif ne se produira.

k) *Avantages postérieurs à l'emploi*

a) *Régimes à cotisations définies*

Les régimes à cotisations définies comprennent les régimes de retraite offerts par la Société qui sont réglementés par l'Agence du Revenu du Canada et de la Régie des Rentes du Québec et les régimes 408 Simple IRA (pour les salariés américains). La Société comptabilise les cotisations versées au titre des régimes à cotisations définies dans le bénéfice net de la période au cours de laquelle les salariés ont rendu les services qui leur donnent droit aux cotisations. La Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des montants supplémentaires autres que ceux qui sont prévus aux termes des régimes.

b) *Régimes à prestations déterminées*

La Société comptabilise ses obligations au titre de ces régimes de retraite aux employés ainsi que les coûts connexes, déduction faite de l'actif du régime, lorsque les services sont rendus. Le passif net de la Société au titre des prestations définies est calculé séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs gagnés par les participants au Régime au cours de l'exercice et des exercices précédents, en actualisant ce montant et en déduisant la juste valeur des actifs du régime.

La Société a établi divers régimes à prestations déterminées et a adopté les conventions suivantes :

- i. Le coût des prestations acquises par les employés est déterminé selon la méthode actuarielle de répartition des prestations qui est basée sur la meilleure estimation de la direction sur la progression de salaire, sur l'âge de retraite des employés, sur le taux d'actualisation et sur les taux de mortalité. Les évaluations actuarielles sont réalisées par des actuaires indépendants à chaque date de fin d'année financière.
- ii. Aux fins du calcul des coûts du régime, les actifs sont comptabilisés à la juste valeur et l'intérêt sur le coût des services rendus est pris en compte dans le coût d'intérêt.
- iii. Les gains et pertes actuariels sont reconnus dans les autres éléments du résultat global à chaque période de divulgation. Les coûts pour service passé découlant des modifications au régime sont comptabilisés immédiatement dans le bénéfice net dans la mesure où les prestations sont acquises.
- iv. Les régimes à prestations déterminées sont soumis à des exigences de financement minimales, ce qui pourrait générer, dans certains cas, un passif additionnel selon la norme d'IFRIC 14. Toute variation dans les passifs serait alors comptabilisée immédiatement dans le bénéfice net.

La charge de retraite comprend les éléments suivants :

- i. Le coût des prestations de retraite fournies en échange des services fournis par les participants du régime au cours de l'exercice.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices terminés les 30 novembre 2020 et 2019

(les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, sauf pour les montants par action)

- ii. La charge (produit) nette d'intérêts sur le passif (actif) net au titre des prestations définies pour la période, en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation nette au titre des prestations définies au début de la période annuelle au passif (actif) net au titre des prestations définies, en tenant compte de tout changement du passif (actif) net au titre des prestations définies au cours de la période à la suite de contribution et de paiements de prestations.
- iii. Le coût des services passés.
- iv. Les gains et pertes sur des règlements ou des compressions.

l) *Impôt sur le résultat*

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte), sauf lorsqu'ils se rapportent à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global. Dans un tel cas, l'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global, conformément au traitement comptable de l'élément auquel ils se rapportent.

La charge d'impôt sur le résultat de la Société est établie en fonction de règles et de règlements fiscaux qui peuvent donner lieu à des interprétations et nécessiter la formulation d'estimations et d'hypothèses qui pourraient être remises en question par les autorités fiscales. L'impôt sur le résultat exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'une période, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des exercices antérieurs. Les estimations de la Société relativement aux actifs et aux passifs d'impôt sur le résultat exigible sont réévaluées de façon périodique et ajustées lorsque les circonstances l'exigent, notamment lors de changements aux lois fiscales et aux directives administratives et de la résolution d'incertitudes par suite de la conclusion d'audits fiscaux ou de l'expiration des délais de prescription applicables selon les lois en vigueur. L'issue définitive des audits fiscaux gouvernementaux et d'autres événements peut s'écarter considérablement des estimations et hypothèses sur lesquelles la direction se fonde pour établir la charge d'impôt sur le résultat et évaluer les actifs et passifs d'impôt sur le résultat exigible.

L'impôt sur le résultat différé est comptabilisé au titre des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs inscrits à l'état consolidé de la situation financière et les bases fiscales correspondantes utilisées aux fins de l'impôt. Les actifs et passifs d'impôt sur le résultat différé sont calculés selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés qui devraient s'appliquer au bénéfice imposable des exercices au cours desquels il est prévu que les différences temporelles se résorberont ou seront réglées. L'incidence d'une modification des taux d'impôt sur les actifs et passifs d'impôt sur le résultat différé est prise en compte dans le bénéfice net de la période au cours de laquelle la modification entre en vigueur, sauf dans la mesure où elle se rapporte à un élément comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres de la période considérée ou d'une période passée.

La Société ne compense les actifs et passifs d'impôt sur le résultat que si elle a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Un actif d'impôt sur le résultat différé est comptabilisé dans la mesure où il est probable que la Société disposera d'un bénéfice imposable futur auquel ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt sur le résultat différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

Les actifs et passifs d'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés en tant qu'actifs ou passifs non courants, sans égard à la date de réalisation ou de règlement attendue.

m) *Bénéfice par action*

Le bénéfice de base par action se calcule en divisant le bénéfice net de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le bénéfice dilué par action se calcule en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour tenir compte du nombre d'actions supplémentaires émises découlant de l'exercice présumé des options sur actions, si elles ont un effet dilutif. Le nombre d'actions supplémentaires est calculé en présumant que le produit découlant de l'exercice des options ainsi que le montant de la rémunération fondée sur des actions non constatée, le cas échéant, servent à acheter des actions ordinaires au cours moyen de l'action pendant la période.

n) *Régime d'options sur actions à l'intention du personnel*

Réglées en actions

La valeur marchande à la date d'attribution des compensations payées en actions accordées aux employés est consignée comme une dépense d'emploi, avec une augmentation correspondante dans l'avoir des actionnaires, pendant la période où l'employé a acquis le droit aux attributions. Le montant consigné comme une dépense est ajusté afin de refléter le nombre d'attributions pour lesquelles les conditions de service et les conditions d'acquisition des droits autres que des conditions de marché sont remplies. De cette façon, le montant finalement comptabilisé dans les dépenses dépend du nombre d'attributions respectant réellement les conditions de service et les conditions de performance autres que des conditions de marché à la date d'acquisition des droits. En ce qui concerne les attributions de compensations payées en actions, sans condition d'acquisition des droits, la valeur marchande à la date d'attribution de la compensation payée en actions est évaluée pour refléter ces conditions. Il existe une régularisation pour toute différence entre les résultats escomptés et les résultats réels.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices terminés les 30 novembre 2020 et 2019

(les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, sauf pour les montants par action)

Réglées en trésorerie

Un passif est comptabilisé relativement aux services acquis et est enregistré à la juste valeur selon le cours des actions ordinaires de la Société dans les autres créditeurs non courants, à l'exception de la partie courante, qui est enregistrée dans les fournisseurs et autres créditeurs, avec comptabilisation de la charge correspondante dans les frais de vente et charges administratives et générales à titre de charges au titre des avantages du personnel.

Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre d'unités dont on s'attend à ce que les conditions de service et les conditions de performance correspondantes soient remplies de sorte que le montant finalement comptabilisé en charges est basé sur les primes qui répondent aux conditions de performance du marché à la date d'acquisition. À la fin de chaque période jusqu'au règlement du passif, la juste valeur du passif est réévaluée, toute variation de juste valeur étant constatée dans les résultats consolidés du résultat global de la période.

o) Instruments financiers

La Société comptabilise initialement les actifs financiers à la date de transaction à laquelle la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs financiers sont initialement mesurés à leur juste valeur. Si l'actif financier n'est pas évalué subséquemment à sa juste valeur par profit et perte, alors, la mesure initiale inclut les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou la création de l'actif. Lors de la comptabilisation initiale, la Société classe ses actifs financiers, tel que mesuré par la suite, soit au coût amorti ou à la juste valeur, selon son modèle de gestion des actifs financiers et par les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie des actifs financiers.

i. Actifs financiers mesurés au coût amorti

Un actif financier est subséquemment mesuré au coût amorti, utilisant la méthode des intérêts effectifs et déduction faite de toute perte de valeur si :

- l'actif est détenu dans un modèle de gestion pour lequel l'objectif est de détenir l'actif afin d'obtenir des flux de trésorerie contractuels; et
- les termes contractuels de l'actif financier génèrent, à des dates spécifiques, des flux de trésorerie qui sont seulement des paiements de capital et/ou d'intérêts.

La Société classe actuellement sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie et ses clients et autres débiteurs comme des actifs mesurés au coût amorti.

Dépréciation d'actifs financiers

La Société utilise le modèle de perte de crédit attendue pour calculer la dépréciation et reconnaît les pertes de crédit attendues comme une provision pour créances douteuses si elles se rapportent à un actif financier mesuré selon le coût amorti. La valeur comptable de ces actifs dans l'état consolidé de la situation financière est présentée déduction faite de toute provision pour créances douteuses.

ii. Actifs financiers mesurés à la juste valeur

Ces actifs sont mesurés à la juste valeur et les changements à cet égard, incluant tout intérêt ou revenu de dividende, sont comptabilisés en gain ou perte. Il n'y a en ce moment aucun actif financier mesuré à la juste valeur avec des changements à leur juste valeur comptabilisé en gain ou perte.

Cependant, pour les investissements en instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus pour la vente, la Société peut choisir à la comptabilisation initiale de présenter les gains et les pertes dans les autres éléments du résultat global. Pour ces investissements mesurés à la juste valeur par les autres éléments du résultat global, les gains et pertes ne sont jamais reclassés à l'état consolidé du résultat global, et aucune dépréciation n'est comptabilisée en gain ou perte. Les dividendes reçus de tels investissements sont comptabilisés en gain ou perte, à moins que le dividende représente clairement un remboursement d'une partie du coût de l'investissement. La Société ne possède en ce moment aucun instrument de capitaux propres qui n'est détenu pour la vente.

iii. Les passifs financiers sont classés dans les catégories suivantes :

Passifs financiers mesurés au coût amorti

La Société classe les passifs financiers non dérivés au coût amorti. Les passifs financiers non dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur moins tous frais directement attribuables à la transaction. À la suite de la comptabilisation initiale, ces passifs sont mesurés au coût amorti en utilisant la méthode des intérêts effectifs. La Société classe actuellement les fournisseurs et autres créditeurs, la dette bancaire et la dette à long terme comme des passifs financiers mesurés au coût amorti.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour les exercices terminés les 30 novembre 2020 et 2019
(les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, sauf pour les montants par action)

Passifs financiers mesuré à la juste valeur

Les passifs financiers mesurés à la juste valeur sont initialement comptabilisés à la juste valeur et sont remesurés à chaque date de clôture avec tout changement à cet égard comptabilisé en gain ou perte à l'état consolidé du résultat global. La Société n'a, en ce moment, aucun passif financier mesuré à la juste valeur.

iv. Instruments financiers dérivés non couverts mesurés à la juste valeur

Les instruments financiers dérivés non couverts, s'il en existe, sont comptabilisés soit en actifs ou passifs mesurés initialement à la juste valeur. Les frais attribuables à la transaction sont comptabilisés en gain ou perte lorsqu'engagés. Tous les instruments financiers dérivés non désignés dans une relation de couverture sont classés comme instruments financiers à la juste valeur en gain ou perte. Tout changement subséquent de la juste valeur des contrats de taux de change non couverts est comptabilisé dans le coût des ventes pour la période dans laquelle il survient.

p) Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'actifs qualifiés, à savoir des actifs qui exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés, sont ajoutés au coût de ces actifs jusqu'à ce que les actifs se trouvent dans l'état nécessaire pour être exploités de la manière prévue par la direction.

Lorsque la Société n'a pas de coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition d'actifs qualifiés, elle a recours à la moyenne pondérée des coûts d'emprunt. Les coûts d'emprunt ainsi ajoutés aux actifs qualifiés ne peuvent excéder les coûts d'emprunt engagés pendant la période correspondante.

Les produits tirés du placement temporaire de certains emprunts spécifiques en attendant qu'ils soient affectés à des actifs qualifiés sont déduits des coûts d'emprunt pouvant être inscrits à l'actif. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés dans le bénéfice net de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

q) Provisions

Des provisions sont comptabilisées si, du fait d'événements passés, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant inscrit à titre de provision représente la meilleure estimation de la contrepartie requise pour régler l'obligation actuelle à la date de clôture, compte tenu des risques et incertitudes associés à cette obligation. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont évaluées à leur valeur actuelle.

i) Contrats déficitaires

Une provision pour contrats déficitaires est calculée et comptabilisée lorsque la Société conclut un contrat pour lequel les coûts inévitables qu'elle devra engager pour satisfaire à ses obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages qu'elle s'attend à recevoir du contrat.

ii) Provisions environnementales

Les provisions environnementales se rapportent à la valeur actuelle des dépenses futures estimées associées aux obligations de rétablissement de l'intégrité environnementale de certaines propriétés. Les dépenses environnementales futures sont estimées compte tenu de la méthode de remise en état et de l'ampleur des travaux prévus conformément aux exigences réglementaires, aux pratiques sectorielles, à la technologie actuelle et aux utilisations possibles du site. L'estimation du montant des dépenses futures de remise en état est revue périodiquement à la lumière des informations disponibles. Le montant de la provision correspond à la valeur actuelle des dépenses de remise en état futures estimées actualisées selon un taux avant impôt reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'obligation. L'augmentation de la provision attribuable à l'écoulement du temps est comptabilisée en tant que charge financière, tandis que la révision des estimations des dépenses environnementales futures et des taux d'actualisation est inscrite dans les frais de vente et les charges administratives et générales à l'état consolidé du résultat global.

r) Subventions publiques

Les subventions publiques liées à des actifs amortissables, notamment les crédits d'impôt à l'investissement, sont comptabilisées à l'état consolidé de la situation financière en réduction de la valeur comptable de l'actif connexe. Elles sont ensuite comptabilisées dans le bénéfice net, en tant que déduction de la charge d'amortissement, sur la durée d'utilité estimée de l'actif amortissable. Les autres subventions publiques sont comptabilisées dans le bénéfice net en tant que déduction de la charge connexe.

s) Présentation des dividendes et des intérêts payés dans les tableaux des flux de trésorerie

Les IFRS permettent la présentation des dividendes et des intérêts payés dans les activités opérationnelles ou les activités de financement, selon ce que la Société juge pertinent. La Société a choisi de classer les dividendes payés dans les flux de trésorerie liés aux activités de financement et les intérêts payés dans les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles.

t) Charges financières

Les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur les emprunts, la désactualisation des provisions et d'autres charges financières. Les coûts d'emprunt qui ne sont pas directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié sont comptabilisés dans le bénéfice selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices terminés les 30 novembre 2020 et 2019

(les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, sauf pour les montants par action)

u) *Investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence*

Les investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence comprennent des participations dans une coentreprise. Une coentreprise est un accord selon lequel la Société partage le contrôle, et en vertu duquel la Société a des droits sur l'actif net de l'accord plutôt que des droits sur ses actifs et des obligations sur ses passifs. Les intérêts dans la coentreprise sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Ils sont d'abord comptabilisés aux coûts, qui comprennent les frais de transaction.

À la suite de la comptabilisation initiale, les états financiers consolidés de la Société comprennent la part de profits et de pertes et les autres éléments du résultat étendu des coentreprises enregistrées selon la méthode de mise en équivalence, jusqu'au jour où l'influence notable ou le contrôle partagé prend fin.

4. Informations supplémentaires sur le résultat global

	30 novembre 2020	30 novembre 2019
	\$	\$
Charge au titre des avantages du personnel ⁽¹⁾	45 424	50 608
Ajustement de la désuétude des stocks incluse dans le coût des ventes	1 359	712
Amortissement inclus dans le coût des ventes	864	974
Amortissement inclus dans les frais de vente et charges administratives et générales	6 893	2 505
Gains (pertes) de change	307	(82)

- (1) Pour l'exercice terminé le 30 novembre 2020, la Société était admissible à recevoir la Subvention Salariale d'Urgence du Canada (SSUC). La Société a reconnu un montant de 3,0 millions \$ relié à la SSUC pour l'exercice terminé le 30 novembre 2020 contre les salaires correspondants. Au 30 novembre 2020, 30 mille \$ n'avaient pas encore été reçus du gouvernement.

5. Charges financières nettes

	30 novembre 2020	30 novembre 2019
	\$	\$
Charge d'intérêts	950	2 134
Charge d'intérêts sur obligations locatives	681	-
Charge de désactualisation de la provision (note 13)	72	14
Autres charges financières	1 017	1 000
Charges financières	2 720	3 148
Revenus financiers	(1)	(11)
Charges financières nettes	2 719	3 137

6. Clients et autres débiteurs

	30 novembre 2020	30 novembre 2019
	\$	\$
Clients	76 063	47 832
Provision pour créances douteuses	(122)	(144)
	75 941	47 688
Autres débiteurs	152	810
	76 093	48 498

7. Stocks

	30 novembre 2020	30 novembre 2019
	\$	\$
Matières premières	7 154	6 393
Produits en cours	5 476	7 309
Produits finis	74 200	75 410
	86 830	89 112
Provision pour désuétude	(2 090)	(1 773)
	84 740	87 339

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices terminés les 30 novembre 2020 et 2019

(les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, sauf pour les montants par action)

Le montant des stocks comptabilisé en charge au cours de l'exercice terminé le 30 novembre 2020 s'élevait à 347,0 millions \$ comparativement à 348,9 millions \$ l'an dernier. Un retour d'actif au titre du droit de récupérer les biens retournés de 1,0 million \$ a été inclus dans les stocks au 30 novembre 2020 (1,4 million \$ au 30 novembre 2019).

8. Immobilisations corporelles

	Terrains	Bâtiments, améliorations des cours et améliorations locatives	Équipement et mobilier	Matériel roulant	Matériel informatique	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût						
Coût au 1 ^{er} décembre 2018	6 263	49 935	27 787	6 283	4 636	94 904
Additions	-	350	538	292	103	1 283
Dispositions	-	-	(24)	(2)	-	(26)
Coût au 30 novembre 2019	6 263	50 285	28 301	6 573	4 739	96 161
Reclassification d'actifs au titre de droits d'utilisation	-	-	-	(69)	-	(69)
Additions	-	100	379	517	53	1 049
Dispositions	-	-	-	(11)	-	(11)
Coût au 30 novembre 2020	6 263	50 385	28 680	7 010	4 792	97 130
Amortissement cumulé						
Amortissement cumulé au 1 ^{er} décembre 2018	-	27 607	23 652	5 763	3 526	60 548
Amortissement	-	1 546	843	171	226	2 786
Dispositions	-	-	(10)	(1)	-	(11)
Amortissement cumulé au 30 novembre 2019	-	29 153	24 485	5 933	3 752	63 323
Reclassification d'actifs au titre de droits d'utilisation	-	-	-	(39)	-	(39)
Amortissement	-	1 496	767	238	204	2 705
Dispositions	-	-	-	(7)	-	(7)
Amortissement cumulé au 30 novembre 2020	-	30 649	25 252	6 125	3 956	65 982
Valeur comptable nette au 30 novembre 2019	6 263	21 132	3 816	640	987	32 838
Valeur comptable nette au 30 novembre 2020	6 263	19 736	3 428	885	836	31 148

9. Actifs incorporels

	Logiciel et Technologies	Relation client	Total
	\$	\$	\$
Coût			
Coût au 1 ^{er} décembre 2018	6 333	530	6 863
Additions	176	-	176
Coût au 30 novembre 2019	6 509	530	7 039
Additions	39	-	39
Coût au 30 novembre 2020	6 548	530	7 078
Amortissement cumulé			
Amortissement cumulé au 1 ^{er} décembre 2018	2 110	309	2 419
Amortissement	587	106	693
Amortissement cumulé au 30 novembre 2019	2 697	415	3 112
Amortissement	622	106	728
Amortissement cumulé au 30 novembre 2020	3 319	521	3 840
Valeur comptable nette au 30 novembre 2019	3 812	115	3 927
Valeur comptable nette au 30 novembre 2020	3 229	9	3 238

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour les exercices terminés les 30 novembre 2020 et 2019
(les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, sauf pour les montants par action)

10. Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives

Actifs au titre de droits d'utilisation

	Bâtiments	Mobilier et équipements	Matériel roulant	Total
	\$	\$	\$	\$
Au 1 ^{er} décembre 2019 (note 3)	11 479	422	5 251	17 152
Additions	298	25	1 214	1 537
Amortissement	(2 052)	(150)	(2 122)	(4 324)
Dispositions	-	-	(41)	(41)
Valeur comptable nette au 30 novembre 2020	9 725	297	4 302	14 324

Obligations locatives

	Bâtiments	Mobilier et équipements	Matériel roulant	Total
	\$	\$	\$	\$
Au 1 ^{er} décembre 2019 (note 3)	15 026	422	5 262	20 710
Additions	298	25	1 214	1 537
Remboursement anticipé de l'obligation locative	-	-	(41)	(41)
Charge d'intérêts sur obligation locative (note 5)	360	9	312	681
Paievements de l'obligation locative	(2 780)	(163)	(2 310)	(5 253)
Variation due au taux de change	30	-	(6)	24
Valeur comptable nette au 30 novembre 2020	12 934	293	4 431	17 658
Moins : portion courante	(2 538)	(132)	(1 645)	(4 315)
Valeur comptable nette au 30 novembre 2020	10 396	161	2 786	13 343

Le tableau suivant présente le montant comptabilisé dans l'état consolidé du résultat global pour l'exercice terminé le 30 novembre 2020 lié aux contrats de location :

	30 novembre 2020
	\$
Amortissement des actifs au titre de droit d'utilisation	4 324
Charges d'intérêts sur obligation locative	681
Dépenses liées aux contrats de location à faible valeur et à court terme	274
Charges de location variables (non incluses dans l'évaluation de l'obligation locative)	1 094
Montant total comptabilisé pour l'exercice terminé le 30 novembre 2020 – État consolidé du résultat global	6 373

Le tableau suivant présente une analyse des échéances des flux de trésorerie contractuels futurs non actualisés provenant des obligations locatives par exercice :

	\$
2021	5 128
2022	4 270
2023	3 741
2024	2 688
2025	1 404
Par la suite	2 681
Total des obligations locatives non actualisées	19 912

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour les exercices terminés les 30 novembre 2020 et 2019
(les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, sauf pour les montants par action)

11. Dette bancaire

	30 novembre 2020	30 novembre 2019
	\$	\$
Emprunts bancaires	12 000	5 000
Acceptations bancaires	12 000	25 000
Découvert bancaire	4 570	1 204
	28 570	31 204

En mai 2019, la Société a renouvelé son entente de crédit avec ses prêteurs actuels, soit deux banques à charte canadienne. L'entente de crédit comprend une marge maximale de 90 millions \$ échéant en mai 2021. De plus, un accordéon de 10 millions \$ est disponible une fois par année fiscale pour un maximum de 150 jours seulement.

Les fonds empruntés en vertu de cette entente de crédit portent intérêt au taux préférentiel plus une prime et sont garantis par une sûreté de premier rang sur l'universalité des biens meubles et immeubles de la Société. Au 30 novembre 2020, la Société respectait ses engagements financiers. Au 30 novembre 2020, selon l'entente de crédit, la Société utilisait 24,0 millions \$ de sa facilité de crédit comparativement à 30,0 millions \$ au 30 novembre 2019.

12. Fournisseurs et autres créditeurs

	30 novembre 2020	30 novembre 2019
	\$	\$
Fournisseurs et charges à payer	31 056	20 438
Charges liées à la rémunération	5 965	5 569
Taxes de vente à payer	2 593	3 041
	39 614	29 048

13. Provision

Le site St-André (QC) de la Société présente des traces de contamination de surface continues provenant des activités de traitement antérieures dépassant les exigences réglementaires existantes. La Société a reçu l'approbation du plan de réhabilitation environnementale au cours de l'exercice 2016. La Société a mis ce plan en œuvre au cours de l'exercice 2016 et le traitement des sols sur le site sera effectué sur une période estimative de 5 ans. La remise en état restante devait avoir lieu au cours de l'exercice 2020. Malheureusement, en raison de la durée et de l'impact de la pandémie du COVID-19, aucun travail n'a été effectué au cours de l'exercice 2020. Le reste de la réhabilitation devrait maintenant avoir lieu au cours de l'exercice 2021, à moins que d'autres retards ne surviennent en raison de la pandémie COVID-19. En cas de retards supplémentaires, la Société pourrait devoir modifier son plan de réhabilitation au cours de l'exercice 2021 et soumettre pour approbation au ministère de l'Environnement un calendrier révisé pour achever la réhabilitation, en tenant compte de tout impact possible des conditions sanitaires existantes. En nous basant sur les informations actuellement disponibles, les provisions au 30 novembre 2020 sont jugées par la direction comme étant adéquates pour couvrir tout coût projeté pouvant être engagé à l'avenir.

Étant donné la nature à long terme de ce passif, la quantité de sol à traiter et les coûts à engager constituent la plus grande incertitude dans l'estimation de la provision. Plus particulièrement, la Société a présumé que le site sera remis en état en utilisant les technologies et les matériaux actuellement disponibles. La Société a reçu une estimation raisonnable, qui reflète différentes hypothèses tenant compte du prix individuel des différentes composantes. La provision a été calculée à l'aide d'un taux d'actualisation de 3,6 %, et d'un taux d'inflation de 0,7 %.

Les changements de la provision ont été comme suit :

	30 novembre 2020	30 novembre 2019
	\$	\$
Solde - au début de l'exercice	1 470	1 653
Changements dus :		
Révisions des dépenses futures	(59)	187
Charge de désactualisation	72	14
Dépenses engagées	(10)	(384)
Solde - à la fin de l'exercice	1 473	1 470
Tranche à court terme	1 473	1 470

Les changements d'estimations de dépenses futures représentent le résultat des révisions périodiques relatives aux hypothèses supportant la provision, incluant les dépenses de réhabilitation ainsi que les exigences réglementaires.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour les exercices terminés les 30 novembre 2020 et 2019
(les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, sauf pour les montants par action)

14. Capital social

a) Autorisé

Un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale.

	30 novembre 2020	30 novembre 2019	30 novembre 2020	30 novembre 2019
	Nombres d'actions	Nombres d'actions	\$	\$
Actions en circulation au début de l'exercice	8 562 554	8 506 554	9 424	9 152
Émission d'actions différées (note 14 b))	-	56 000	-	272
Actions en circulation à la fin de l'exercice	8 562 554	8 562 554	9 424	9 424

b) Rémunération en actions

Le 15 janvier 2017, la Société a accordé des actions différées à un dirigeant clé. En vertu de ce programme, le dirigeant était admissible à recevoir des actions de la Société si des cibles précises non reliées au marché étaient atteintes. Les actions ont été acquises le 30 novembre 2017, car la Société a atteint les cibles de performance non reliées au marché à cette date. Le 12 avril 2019, la Société a modifié ces actions différées pour permettre le règlement en espèces à la discrétion du dirigeant clé. Le règlement en espèces permet au dirigeant clé de recevoir un paiement en espèces égal au nombre d'actions différées exercées multiplié par la juste valeur marchande des actions calculée en utilisant le cours de clôture moyen des vingt jours de bourse précédents. Le 12 avril 2019 (date de la modification), sur la base d'un cours de clôture moyen des actions de 6,27 \$ pour les vingt jours de bourse précédant le 12 avril 2019, un montant de 351 mille \$ a été transféré des résultats non distribués aux charges liées à la rémunération.

À la fin de chaque période de présentation jusqu'à ce que le passif soit réglé, la juste valeur du passif est réévaluée, toute variation de la juste valeur étant comptabilisée dans les résultats de la période. Au 14 novembre 2019, sur la base d'un cours de clôture de 4,85 \$, le dirigeant clé a exercé son droit et a reçu 56 000 actions de la Société. La Société a constaté une récupération de la rémunération fondée sur des actions de néant en charges au titre des avantages sociaux pour l'exercice terminé le 30 novembre 2020 et 79 mille \$ pour l'exercice terminé le 30 novembre 2019, avec une variation correspondante des passifs liés à la masse salariale. Toutes les actions au titre de cette attribution ont été émises en 2019 et, par conséquent, le passif lié à la masse salariale est nul aux 30 novembre 2020 et 2019.

c) Bénéfice net et dividende par action

Les calculs du bénéfice net par action de base et dilué sont basés sur les éléments suivants :

	30 novembre 2020	30 novembre 2019
	\$	\$
Bénéfice net		
- de base	13 811	3 054
- dilué (voir note 14b))	13 811	2 997
Moyenne pondérée d'actions		
- de base	8 562 554	8 508 888
- dilué	8 562 554	8 562 554

Des dividendes par action de 0,35 \$ et de 0,20 \$ ont été déclarés au cours des exercices 2020 et 2019, respectivement. Des dividendes de 0,20 \$ et de 0,10 \$ par action ont été versés dans les exercices terminés les 30 novembre 2020 et 2019, respectivement. Aux 30 novembre 2020 et 2019, la Société avait un dividende payable de 2,1 millions \$ et 0,9 million \$, respectivement.

15. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts se détaille comme suit :

	30 novembre 2020	30 novembre 2019
	\$	\$
Exigibles	5 717	1 394
Différés	(506)	(179)
	5 211	1 215

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour les exercices terminés les 30 novembre 2020 et 2019
(les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, sauf pour les montants par action)

La charge d'impôts sur les bénéfices est calculée au taux d'imposition réel, qui diffère du taux d'imposition de base des sociétés prescrit par la loi, comme suit :

	30 novembre 2020	30 novembre 2019
	\$	\$
Bénéfice avant impôt sur le résultat	19 022	4 269
Taux d'imposition prescrit par la loi (%)	27,4	27,7
Charge d'impôts sur le résultat selon les taux mentionnés ci-dessus	5 212	1 183
Ajustées pour :		
Différences permanentes	17	34
Écart du taux de renversement prévu versus le taux courant	(29)	(3)
Autres	11	1
	5 211	1 215

Les écarts temporaires qui donnent lieu à des actifs et passifs d'impôts différés sur le résultat se détaillent comme suit :

	30 novembre 2020	30 novembre 2019
	\$	\$
Actif (passif) d'impôt différé sur le résultat :		
Actif reporté au titre des régimes de retraite	(204)	(432)
Provisions et autres	969	883
Immobilisations corporelles	(2 360)	(3 631)
Actifs incorporels	(2)	(29)
Passif net d'impôt différé	(1 597)	(3 209)

16. Avantages postérieurs à l'emploi

La Société possède de nombreux régimes de retraite offrant des prestations de retraite à la plupart de ses employés.

Le régime de retraite des employés horaires (régime horaire) est un régime de retraite hybride financé par les cotisations de l'employeur et des participants. Les prestations déterminées sont basées sur les revenus de carrière moyens pour les années de service jusqu'au 30 avril 2008. Jusqu'à cette dernière date, il s'agissait uniquement d'un régime à prestations déterminées, mais il a été modifié à compter du 1^{er} mai 2008 par l'introduction d'un volet de cotisations déterminées.

Le régime de retraite pour les employés salariés (régime des salariés) est aussi un régime hybride financé par des cotisations de l'employeur et des participants. Les prestations déterminées sont basées sur les années de service jusqu'au 31 mai 2007 et les revenus de fin d'emploi moyens calculés à la première de ces dates, soit celle de la retraite, soit celle de la cessation d'emploi, soit celle du décès. Il s'agissait uniquement d'un régime à prestations déterminées pur jusqu'au 31 mai 2007, mais il a été modifié à compter du 1^{er} juin 2007 afin d'introduire un volet à cotisations déterminées. En ce qui concerne le volet à cotisations déterminées, la Société effectue une cotisation égale à celle des employés.

Tous les employés ont cessé de cumuler des années de service en vertu du volet à prestations déterminées des régimes.

A. Régimes à cotisations déterminées

La Société contribue à plusieurs régimes à cotisations déterminées et des régimes 408 Simple IRA (pour ses employés américains). Les charges de retraite en vertu de ces régimes sont égales aux cotisations de la Société. Ces charges de retraite pour l'exercice terminé le 30 novembre 2020 sont de 1,3 million \$ (identique en 2019).

B. Régimes à prestations déterminées

La date d'évaluation des actifs et obligation des régimes est le 30 novembre. Les plus récentes évaluations actuarielles aux fins de financement ont été déposées auprès des organismes de réglementation en matière de pension le 31 décembre 2018 pour les deux régimes. La prochaine évaluation actuarielle pour les deux régimes aux fins de financement est au plus tard le 31 décembre 2021.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour les exercices terminés les 30 novembre 2020 et 2019
(les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, sauf pour les montants par action)

Les informations relatives aux régimes de retraite à prestations déterminées se présentent comme suit :

	30 novembre 2020	30 novembre 2019
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées		
Solde au début de l'exercice	53 642	49 369
Intérêts débiteurs	1 542	1 881
Prestations versées	(2 711)	(2 259)
(Gain) perte actuarielle		
Changement des hypothèses financières	2 516	6 373
Impact des ajustements d'expérience	-	(1 722)
Solde à la fin de l'exercice	54 989	53 642
	30 novembre 2020	30 novembre 2019
	\$	\$
Actifs des régimes		
Juste valeur au début de l'exercice	55 255	52 016
Revenus d'intérêts	1 585	1 982
Cotisations de l'employeur	41	4
Prestations versées	(2 711)	(2 259)
Frais de gestions payés à partir des actifs des régimes	(343)	(151)
Rendement des actifs des régimes en excédent des revenus d'intérêts	1 925	3 663
Juste valeur à la fin de l'exercice	55 752	55 255
Actif net	763	1 613

Le rendement réel des actifs des régimes était de 3,5 millions \$ en 2020 et 5,6 millions \$ en 2019.

La situation de la capitalisation des régimes au titre des prestations constituées comprend les montants suivants :

	30 novembre 2020	30 novembre 2019
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées :		
- Capitalisé	15 615	15 325
- Partiellement capitalisé	39 374	38 317
Juste valeur des régimes		
- Capitalisé	17 560	17 547
- Partiellement capitalisé	38 192	37 708
Situation de capitalisation – surplus (déficit)		
- Capitalisé	1 945	2 222
- Partiellement capitalisé	(1 182)	(609)

Les principales hypothèses actuarielles retenues par la Société sont les suivantes :

	30 novembre 2020	30 novembre 2019
	%	%
Obligation au titre des prestations constituées :		
Taux d'actualisation	2,60	2,95
Taux de croissance de la rémunération	3,00	3,00
Charge nette au titre des régimes :		
Taux d'actualisation	2,95	3,90
Taux de croissance de la rémunération	3,00	3,00

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour les exercices terminés les 30 novembre 2020 et 2019
(les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, sauf pour les montants par action)

Charge nette au titre des régimes :

	30 novembre 2020	30 novembre 2019
	\$	\$
Intérêts débiteurs	1 542	1 881
Revenus d'intérêts	(1 585)	(1 982)
Frais de gestion	343	151
Charge nette au titre des régimes	300	50

La charge nette au titre des régimes est enregistrée au coût des marchandises vendues et aux frais de vente et charges administratives et générales présentés à l'état consolidé du résultat global.

Composition réelle des actifs des régimes par catégorie :

	30 novembre 2020	30 novembre 2019
	%	%
Titres de capitaux propres		
Actions canadiennes	20	21
Actions américaines	18	19
Actions internationales	18	18
Titre de créance :		
Titres d'emprunts de type universel	44	42
Tous les placements sont cotés sur un marché actif		

Historique des déficits et des gains et pertes liés à l'expérience :

	30 novembre 2020	30 novembre 2019
	\$	\$
Prestations constituées	54 989	53 642
Juste valeur des régimes	55 752	55 255
Surplus	763	1 613
(Gains) pertes liées à l'expérience des passifs des régimes * :		
Montant	-	(1 722)
Pourcentage des passifs au début de l'année	0 %	3,49 %

* Excluant l'impact des changements d'hypothèses

Un changement de 1 % du taux d'actualisation n'aura pas un impact significatif sur la charge de retraite.

Montant, échéancier et degré d'incertitude des flux de trésorerie futurs :

- Analyse de sensibilité**

Sensibilité au taux d'actualisation :

	Baisse de 0,25 %	Hypothèse utilisée	Hausse de 0,25 %
Obligation au titre des prestations constituées	56 910 \$	54 989 \$	53 172 \$
Taux d'actualisation	2,35 %	2,60 %	2,85 %

Sensibilité à l'espérance de vie :

	Hausse d'un an	Hypothèse utilisée
Obligation au titre des prestations constituées	56 713 \$	54 989 \$
Taux de mortalité (CPM2014Priv – MI2017)		
Espérance de vie d'un homme de 65 ans	23,0 ans	22,0 ans
Espérance de vie d'une femme de 65 ans	25,5 ans	24,5 ans

- Politique de financement**

Goodfellow inc. cote les montants requis pour se conformer aux législations provinciale et fédérale.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices terminés les 30 novembre 2020 et 2019

(les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, sauf pour les montants par action)

- Cotisations prévues

Le total des paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs pour 2020, composé des liquidités versées par la Société à ses régimes de retraite capitalisés, était de 41 mille \$ (4 mille \$ en 2019). Sur la base de la dernière évaluation actuarielle au 31 décembre 2018, aucune cotisation n'est nécessaire pour 2021.

- Duration

La duration moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations constituées est de 14 années.

17. Informations additionnelles sur les flux de trésorerie

Variation des éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement

	30 novembre 2020	30 novembre 2019
	\$	\$
Clients et autres débiteurs	(27 632)	1 510
Stocks	2 599	5 205
Charges payées d'avance	(126)	590
Fournisseurs et autres créditeurs	11 042	(449)
	(14 117)	6 856

Transactions sans effet sur la trésorerie

La Société a acquis des immobilisations corporelles et actifs incorporels pour lesquels un montant de 4 mille \$ demeurait impayé au 30 novembre 2020 (386 mille \$ au 30 novembre 2019).

Le rapprochement des mouvements de passifs et des flux de trésorerie résultant des activités de financement est le suivant :

	Emprunts bancaires	Acceptations bancaires	Obligations locatives	Total
<i>Changement lié au passif</i>	\$	\$	\$	\$
Exercice terminé le 30 novembre 2019				
Charges d'intérêts	433	1 701	-	2 134
Intérêts payés	443	1 711	-	2 154
Exercice terminé le 30 novembre 2020				
Charges d'intérêts	283	667	681	1 631
Intérêts payés	252	562	681	1 495

18. Instruments financiers et gestion du risque financier

Gestion du risque

La Société est exposée à des risques financiers qui découlent des fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change ainsi que de la volatilité de ces taux.

Risque lié au financement et risque de liquidité

La Société obtient du financement à court terme auprès de deux banques à charte canadienne.

Les échéances contractuelles des passifs financiers au 30 novembre 2020 s'établissent comme suit :

Passifs financiers					
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	De 0 à 12 mois	De 12 à 36 mois	36 mois et plus
Dette bancaire	28 570	28 570	28 570	-	-
Fournisseurs et autres créditeurs	39 614	39 614	39 614	-	-
Dividende à payer	2 141	2 141	2 141	-	-
Total des passifs financiers	70 325	70 325	70 325	-	-

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour les exercices terminés les 30 novembre 2020 et 2019
(les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, sauf pour les montants par action)

Les échéances contractuelles des passifs financiers au 30 novembre 2019 s'établissent comme suit :

Passifs financiers					
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	De 0 à 12 mois	De 12 à 36 mois	36 mois et plus
Dette bancaire	31 204	31 204	31 204	-	-
Fournisseurs et autres créditeurs	29 048	29 048	29 048	-	-
Dividende à payer	856	856	856	-	-
Obligations locatives	43	43	15	28	-
Total des passifs financiers	61 151	61 151	61 123	28	-

Risque de taux d'intérêt

La Société détient une facilité de crédit renouvelable pour financer ses besoins en fonds de roulement. Les frais d'intérêts de cette facilité de crédit dépendent du taux préférentiel des banques canadiennes et américaines. L'augmentation de ce taux aura, le cas échéant, une incidence défavorable sur la rentabilité de la Société. La direction ne croit pas que la fluctuation des taux d'intérêt aura une incidence importante sur ses résultats d'exploitation. Une fluctuation de 1 % du taux d'intérêt sur la dette bancaire de 28,6 million \$ accroîtrait annuellement les dépenses d'intérêt de 0,3 million \$.

Risque de change

La Société pourrait recourir à des contrats de change à terme pour couvrir certains créditeurs et, à l'occasion, des engagements d'achats futurs libellés en dollars US, en euros et en livres sterling. Une variation de 5 % du dollar canadien par rapport aux monnaies étrangères n'aurait pas d'incidence significative sur le bénéfice net de la Société.

Au 30 novembre 2020, la Société était exposée au risque de change par l'intermédiaire des éléments suivants :

Actifs et passifs financiers mesurés à leurs coûts amortis

	Dollars US	Livres sterling	Euros
Trésorerie	1 416	212	10
Dette bancaire	(1 462)	-	-
Clients et autres débiteurs	7 051	145	-
Fournisseurs et autres créditeurs	(3 775)	(77)	(275)
Obligations locatives	(515)	-	-
Exposition nette	2 715	280	(265)
Taux de change du \$ CA au 30 novembre 2020	1,3001	1,7318	1,5508
Impact sur le bénéfice net en fonction d'une fluctuation de 5 % du \$ CA	127	17	(15)

Risque de crédit

La Société est exposée à un risque de crédit de la part de ses clients. En s'assurant d'une composition diversifiée de sa clientèle, ce risque est atténué en réduisant le montant auquel la Société est exposée envers l'un ou l'autre de ses clients. De plus, la Société utilise un système de gestion du crédit pour limiter le risque de pertes dues à l'insolvabilité ou à une faillite d'un de ses clients. Elle a également recours à l'assurance-crédit afin de réduire les pertes dues aux créances irrécouvrables. Finalement, la Société a adopté une politique de crédit qui définit les conditions de crédit devant être respectées par ses clients. Des limites précises de crédit sont établies pour chaque client et sont régulièrement révisées. En se basant sur la tendance historique de paiement, les renseignements actuels en matière de crédit et l'expérience disponible, la Société juge qu'à l'exception des provisions pour créances douteuses déjà enregistrées, aucune provision pour créances douteuses n'est nécessaire en ce qui concerne les comptes clients qui sont courants ou en souffrance. La Société ne possède de contrats à long terme avec aucun de ses clients. Les contrats de distribution sont normalement attribués annuellement et peuvent être révoqués. Dans son évaluation de la provision pour pertes sur créances douteuses au 30 novembre 2020, la Société a tenu compte de l'impact économique de la pandémie de COVID-19 sur son évaluation, y compris le risque de défaillance de ses clients étant donné le ralentissement économique provoqué par cette pandémie. Cela n'a pas été considéré comme significatif.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour les exercices terminés les 30 novembre 2020 et 2019
(les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, sauf pour les montants par action)

Le tableau suivant présente les informations sur l'exposition au risque de crédit et sur les pertes de crédit attendues sur les clients :

	30 novembre 2020	30 novembre 2019
	\$	\$
Courant	70 326	42 898
En souffrance - 31 à 60 jours	2 752	3 238
En souffrance - 61 à 90 jours	1 620	735
En souffrance - 91 à 120 jours	712	397
En souffrance - Plus de 120 jours	653	564
	76 063	47 832
Provision pour créances douteuses	(122)	(144)
Solde à la fin de la période	75 941	47 688

Au 30 novembre 2020, les pertes de créances attendues se sont limitées à 122 mille \$ et, par conséquent, les pertes de créances attendues liées à l'âge des comptes clients n'ont pas été présentées séparément dans le tableau ci-dessus.

Dépendance économique

Seulement un client important contribue plus de 10 % aux ventes totales de la Société au cours de l'exercice 2020 (identique l'an dernier). Ce qui suit représente le total des ventes constituées principalement de divers produits de bois des clients importants :

	Exercices terminés les			
(en milliers de dollars)	30 novembre 2020	30 novembre 2019		
	\$	%	\$	%
Ventes aux clients importants qui ont contribué plus de 10 % du total des ventes de la Société	67 716	14,9	58 019	12,9

La perte d'un client important pourrait avoir un impact majeur sur les résultats, les opérations et sur la santé financière de la Société. Les valeurs comptables des actifs financiers représentent le risque de crédit maximal.

Juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction normale entre des intervenants sur le marché à la date d'évaluation. La juste valeur est fondée sur l'information disponible sur le marché. En l'absence d'une telle information, elle est estimée à l'aide de techniques d'actualisation de la valeur et d'hypothèses concernant le montant et le calendrier des flux de trésorerie futurs et les taux d'actualisation compte tenu du niveau approprié de risque lié aux instruments.

La juste valeur estimative pourrait différer du montant qui serait obtenu advenant le règlement immédiat des instruments. La valeur comptable des comptes de trésorerie, comptes clients et autres débiteurs, dette bancaire, fournisseurs et autres créditeurs et obligation locative se rapproche de leurs justes valeurs.

19. Gestion du capital

Les objectifs de la Société sont les suivants :

1. Maintenir sa souplesse financière afin de préserver sa capacité à respecter ses obligations financières;
2. Maintenir un ratio dette/équité faible pour préserver sa capacité à poursuivre sa stratégie de croissance interne;
3. Maintenir des ratios financiers selon les exigences requises; et
4. Fournir un rendement adéquat à ses actionnaires.

La Société définit son capital comme l'avoir des actionnaires et ses dettes. L'avoir des actionnaires comprend le montant payé de capital-actions pour les actions émises, entièrement payées et libérées plus les résultats non distribués calculés sur une base consolidée selon les IFRS. La dette comprend l'endettement bancaire réduit par les montants de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. La capitalisation représente la somme de la dette et des capitaux propres.

La Société gère sa structure de capital et effectue des ajustements en fonction des changements des conditions économiques et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. Afin de maintenir ou d'ajuster sa structure de capital, la Société peut ajuster le montant des dividendes payés aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou racheter des actions en vertu du cours normal d'offre de l'émetteur, acquérir ou vendre des actifs afin d'améliorer sa performance et sa flexibilité financière ou retourner du capital aux actionnaires. L'utilisation première du capital par la Société est pour financer des augmentations du fonds de roulement sans effet sur la trésorerie et des dépenses en capital pour augmenter sa capacité de production. La Société finance ses besoins à même le fonds de roulement provenant de l'exploitation et de ses facilités de crédit d'exploitation. La stratégie et les objectifs financiers de la Société demeurent pratiquement inchangés.

La Société est soumise à certains engagements en vertu de son entente de crédit. Ces engagements comprennent un ratio dette/équité et un ratio de couverture des intérêts. La Société surveille ses ratios sur une base mensuelle.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices terminés les 30 novembre 2020 et 2019

(les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, sauf pour les montants par action)

La Société respecte actuellement toutes les exigences en capital imposées par toute entité externe. La Société ne fait l'objet d'aucune autre obligation relative à son capital imposée par quelque entité externe autre que celles prévues en vertu de son entente de crédit. La Société juge que tous ces ratios se situent dans des limites raisonnables, en tenant compte de la taille relative de la Société et de ses objectifs de gestion du capital.

Aux 30 novembre 2020 et 2019, la Société a réalisé les résultats suivants eu égard à ses objectifs de gestion du capital :

	Au 30 novembre 2020	Au 30 novembre 2019
Gestion du capital		
Ratio de la dette sur le capital	17,3 %	20,6 %
Ratio de couverture des intérêts	11,9	3,5
Rendement sur l'avoir des actionnaires	11,4 %	2,7 %
Ratio du fonds de roulement	2,1	2,2
BAIIA	29 498 \$	10 885 \$

Ces mesures ne sont pas exigées par l'IFRS et sont définies par la Société comme suit :

- Le ratio de la dette sur le capital représente la dette par l'avoir des actionnaires. La dette est définie comme étant la dette bancaire moins l'encaisse et les équivalents d'encaisse. La capitalisation correspond à la dette plus l'avoir des actionnaires. Le ratio est calculé sans l'impact de l'IFRS 16 pour se conformer à ses engagements bancaires.
- Le ratio de couverture des intérêts représente le BAIIA au cours de la période pour laquelle le calcul est effectué sur les frais d'intérêts pour la même période sur une base consolidée, calculé sur une période continue de quatre trimestres. Le ratio est calculé sans l'impact de l'IFRS 16 pour se conformer à ses engagements bancaires.
- Le rendement sur l'avoir des actionnaires correspond au bénéfice (à la perte) net divisé par l'avoir des actionnaires.
- Le ratio du fonds de roulement est le total des actifs à court terme divisé par le total des passifs à court terme.
- BAIIA est le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement.

20. Passifs et engagements éventuels

Passifs éventuels

Dans le cours normal des affaires, certaines actions en responsabilité pour les produits et d'autres réclamations ont été entreprises contre la Société, et, s'il y a lieu, ses fournisseurs. Bien qu'il existe des difficultés inhérentes à prévoir les résultats de telles actions, la direction a vigoureusement contesté la validité de ces réclamations, le cas échéant, et, à sa connaissance actuelle, elle croit que celles-ci sont sans fondement et ne s'attend pas à ce que les résultats de ces réclamations, en tenant compte des couvertures d'assurance en vigueur ou de la nature des réclamations, prises individuellement ou dans leur ensemble, puissent avoir un impact négatif important sur la position financière consolidée, les résultats d'exploitation ou les bénéfices futurs de la Société.

Engagements

Au 30 novembre 2020, l'obligation minimale d'achat futur pour l'année suivante était de 418 mille \$.

21. Opérations entre parties liées

Rémunération du personnel de direction

Le personnel de direction comprend les membres du conseil d'administration, les cadres supérieurs et les cadres dirigeants. Le tableau suivant présente la rémunération des cadres et autres membres de la direction au cours des exercices terminés le :

	30 novembre 2020	30 novembre 2019
	\$	\$
Salaires et autres avantages à court terme	1 943	1 756
Avantages postérieurs à l'emploi	103	105
	2 046	1 861

22. Information sectorielle et chiffre d'affaires

La Société dirige ses opérations dans un seul secteur d'activité. Les revenus proviennent de la vente de différents produits du bois et les charges d'exploitation sont gérées à l'échelle de l'entreprise. La presque totalité des immobilisations corporelles de la Société est située au Canada.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices terminés les 30 novembre 2020 et 2019

(les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars, sauf pour les montants par action)

Le tableau suivant représente les ventes ventilées par marchés géographiques et par catégories décrivant comment la nature, le montant, le calendrier et l'incertitude des ventes et des flux de trésoreries sont affectés par les facteurs économiques :

Principaux marchés géographiques

Le chiffre d'affaires de la Société provient de clients situés au Canada dans une proportion approximative de 87 % (85 % en 2019), de clients situés aux États-Unis dans une proportion approximative de 8 % (9 % en 2019) et de clients situés dans d'autres marchés dans une proportion approximative de 5 % (6 % en 2019).

	30 novembre 2020	30 novembre 2019
	\$	\$
Canada	396 636	381 965
États-Unis	37 054	41 352
Exportation	20 413	26 270
	454 103	449 587

Catégories de vente

	30 novembre 2020	30 novembre 2019
	\$	\$
Plancher	95 104	95 808
Panneaux de commodité et de spécialité	72 858	74 305
Matériaux de construction	50 278	47 313
Bois d'oeuvre	235 863	232 161
	454 103	449 587